

DATE : 22/10/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_111

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 25 ET 26 OCTOBRE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech les 25 et 26 octobre prochains.

Ce document s'articule en quatre parties :

- I) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE AUX MSP et CDS
- II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE LES 25 ET 26 OCTOBRE
- III) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- IV) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

I. OUVERTURE DU PORTAIL AUX MSP ET CDS

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ainsi que les centres de santé (CDS) pourront commander des flacons de vaccins **Moderna et Pfizer-BioNTech à partir de la semaine du 25 octobre** sur le portail de télé-déclaration.

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ainsi que les centres de santé (CDS) doivent passer commande auprès de l'officine de pharmacie de leur choix. Les modalités de commande et de référencement auprès d'une officine sont présentées dans le [DGS-Urgent n°2021_89](#) et développées dans une [FAQ](#) disponible en ligne.

Les modalités de transport, de conservation et d'administration des vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech sont disponibles dans les documents suivants :

- Vaccin Moderna : [DGS Urgent n°2021_54](#) ;
- Vaccin Pfizer-BioNTech : [DGS Urgent n°2021_68](#).

II. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 25 ET 26 OCTOBRE

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 25 octobre à 8h au mardi 26 octobre à 23h** pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, services de santé du travail (SST), laboratoires de biologie médicale (LBM), services de santé universitaire (SSU) ainsi que les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les centres de santé (CDS). **Ils pourront commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaitent, en responsabilité et en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.**

Les professionnels de santé sont invités à tenir compte de la suspension temporaire du vaccin Moderna dans le cadre de la campagne de rappel afin d'adapter au mieux leurs commandes.

Les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront également autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaitent, dans la limite du nombre de leurs résidents et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les CDS et les MSP sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Nous vous invitons à commander le nombre nécessaire de flacons et à les injecter rapidement, afin d'éviter au maximum de constituer un stock inutilisé.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccin Pfizer-BioNTech et Moderna commandés la semaine du 25 octobre seront livrés dans les officines **entre le vendredi 5 et le mardi 9 novembre**. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

Compte tenu du 1^{er} novembre férié, l'ouverture du portail de commande la semaine suivant le 25 octobre sera avancée au vendredi 29 octobre à 8h. Le portail sera fermé le mardi 2 novembre à 23h.

III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 18 et 19 octobre seront livrés en totalité en officine **entre le vendredi 29 octobre et le mardi 2 novembre**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer-BioNTech sera envoyé le **vendredi 22 octobre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

Vaccins commandés les 11 et 12 octobre

A la suite de la suspension temporaire du vaccin Moderna pour la réalisation des doses de rappel, il a été proposé aux officines d'annuler leur commande de flacons Moderna, que ce soit pour elles ou pour les professionnels de santé qu'elles approvisionnent. Seule la totalité de la commande pouvait être annulée et transmise au grossiste-répartiteur de référence de l'officine avant mercredi 20 octobre à 18h. Une telle possibilité d'annulation est en cours d'étude pour les commandes effectuées les 18 et 19 octobre.

Le vaccin Moderna peut toujours être utilisé pour les premières et les secondes injections.

IV. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection.

Nous vous rappelons que les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé

Signé

Signé